

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARIE-PIERRE CALLET / M. LUCIEN LIMOUSIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
25 Mars 2016**

**OBJET :** Plan sanitaire végétal - Année 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- de confier au Laboratoire Départemental d'Analyses, les analyses relatives à la prophylaxie végétale, frais annexes compris à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 dans la limite des crédits y afférents ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer la convention, annexée au rapport, avec la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône pour le maintien du réseau de surveillance végétal 2016 ;
- d'allouer la subvention pour un montant de 34 892 €, au titre de 2016, à la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône dans le cadre de l'animation du réseau de surveillance végétal 2016.

Les crédits seront prélevés à hauteur de :

- 20 000 € sur le chapitre 011, fonction 921, nature 62261,
- 34 892 € sur le chapitre 65, fonction 928, nature 65738,

dont les dotations son suffisantes.

à l'unanimité

**ADOpte**

**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé**

**Nathalie Tarrisse  
Directrice par intérim  
du Service des Séances de l'Assemblée**